Réf. Farde e-Assemblées : 2557728

N° OJ : 18

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Asbl "Atelier Groot Eiland".- Subside : 40.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant la zone d'accès limité qui sera mise en place dans la rue des Six Jetons

Considérant la présence de plusieurs écoles, d'infrastructures sportives et de quartier ainsi que du Parc Fontainas

Considérant l'intérêt d'un projet test de végétalisation et d'activation de l'espace public

Considérant la proposition d'Atelier Groot Eiland de mener ce projet de manière participative avec les acteurs du quartier, les riverains et les écoles

Considérant l'avis favorable du Groupe de travail politique (GTP) mobilité qui sera demandé avant la mise en place de ce projet

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 40.000,00 EUR à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2023 à l'asbl "Atelier Groot Eiland" pour le projet de verdissement de la rue des Six Jetons est adopté.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Dossier Atelier Groot Eiland (Consultable au Secrétariat des Assemblées)